

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU : 29/11/2017

Présents : Mmes LAGACHERIE et PALLEC, Mrs FRISONI. SANCHEZ. LAURENS

Absents : Mrs BIENCINTO, COLOMBIE, Mmes BOUCHE, CAZENEUVE.

Mme LAGACHERIE a été nommée secrétaire de séance

Ouverture de la séance à 18h35

Approbation du compte rendu du 17 octobre 2017.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de pouvoir rajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Don de deux tableaux

Accord à l'unanimité du conseil municipal

ORDRE DU JOUR	INFORMATIONS APORTEES	PROPOSITIONS/ DECISIONS ADOPTEES
Don de deux tableaux	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Jean-Claude Le Floch résidant chez Madame Ginette Pujol, 31440 EUP, a exprimé le souhait de un faire un don à la commune de SAINT-BEAT, de deux études à la cire sur toile réalisées pour la fresque décorative de l'église Notre-Dame à Bordeaux, ci-nommées :</p> <ul style="list-style-type: none">- "Figure d'Ange" (tableau de 41x32)- "A Sainte-Cécile", joueuse de mandoline (tableau de 40x32) <p>monogrammées "CR" en bas à gauche, du nom de leur créateur CAZES Romain, né le 21 août 1810 à SAINT-BEAT.</p> <p>A la demande du donneur, ces deux œuvres devront être exposées à l'écomusée au Moulin des Arts sous l'égide de l' Association 31 Sans Frontière : elles ne pourront être ni séparées, ni vendues, ni cédées à qui que soit. Si dans le futur, l'association 31 Sans Frontières n'en assume plus la garde, les œuvres devront être alors reversées au fond Romain CAZES du Musée INGRES de la ville de Montauban.</p>	Accord à l'unanimité
Coupe de bois	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des propositions de l'ONF concernant l'assiette des coupes de la forêt communale de l'exercice 2018.</p> <p>Le conseil municipal après en avoir délibéré :</p> <ul style="list-style-type: none">➤ demande à l'ONF l'inscription à l'état d'assiette 2018, conformément aux prescriptions de l'aménagement , des coupes à marquer de la forêt communale.➤ décide de la destination des produits issus des coupes à marquer en 2018 comme suit : vente de lots de 5m3 environ de bois à 10 euros le m3 (1m3 = 1 stère et demi) soit des lots à 50 euros environ à payer à la	Accord à l'unanimité

	<p>perception.</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ décide pour les coupes délivrées , en application des dispositions de l'article L.243-1 du Code forestier, que l'exploitation sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables dénommés les garants, choisis par le Conseil municipal dont les noms suivent, et soumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.138-12 du Code forestier : <ul style="list-style-type: none"> - Monsieur Christian BADEE - Monsieur Alain CAPDEVILLE - Monsieur Jean CASTERAS ➤ décide pour les coupes délivrées, en application des dispositions de l'article L.243-1 du Code forestier, que les bois seront destinés à la délivrance après façonnage et seront exploités dans les conditions prévues à l'article L.214-11 du Code forestier 	
Validation du montant des attributions définitives à percevoir ou à reverser à la CCPHG	<p>Monsieur le Maire rappelle le principe de fixation des attributions compensatrices qui permet de maintenir des équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI, lors de transfert de compétences et de charges dans le cadre de la Fiscalité Professionnelle Unique.</p> <p>Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que dans son rapport, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées placée sous l'autorité de la CCPHG ne prévoyait ni de réévaluer les charges anciennement transférées, ni de transférer de nouvelles charges pour 2017.</p> <p>Monsieur le Maire rappelle, également, la délibération de la CCPHG en date du 19 avril 2017, fixant le montant des Attributions de Compensations Provisoires et donne lecture de la délibération du conseil communautaire en date du 6 novembre fixant les Attributions de Compensations Définitives comme présentées dans le tableau annexé.</p> <p>Ainsi pour la commune de SAINT-BEAT, le montant des Attributions de Compensations Définitives à percevoir au titre de l'exercice 2017 est de 124899 €</p>	Accord à l'unanimité
Prêt des autels votifs de la commune	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans la perspective d'une exposition archéologique consacrée aux carrières antiques de Saint-Béat, le Musée archéologique Départemental souhaite emprunter 2 Autels votifs dédiés à Erriape par Borsus et par Faustina appartenant à la commune pour la durée de l'exposition ; soit à partir de mai 2018 jusqu'en septembre 2019. Cette exposition prendra place dans l'espace dédié dans le bâtiment départemental dit de l'ancienne Gendarmerie à Saint-Bertrand de Comminges. Dans un deuxième temps, une convention sera rédigée et fixera les modalités d'emprunt.</p>	Accord à l'unanimité
Demande de subvention pour remplacement cadran église endommagé	<p>Le cadran de l'horloge située au sud-ouest ne fonctionne plus et doit être remplacé. Un devis a été proposé par la société Bodet pour un montant de 9358,00 € HT soit 11229.60 € TTC. Une demande de subvention sera faite auprès du conseil départemental.</p>	Accord à l'unanimité
Création d'une commune nouvelle	<p>Le maire informe qu'une réunion avec la mairie de Lez va être organisée afin de déterminer le nom de cette commune nouvelle et définir le siège social.</p>	Accord à l'unanimité

<p>Prestations sociales employés communaux</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle qu'une prestation sociale sous forme de prime est allouée chaque année aux agents titulaires, non titulaires et bénéficiant de contrats aidés ayant travaillé au moins 6 mois dans la collectivité. Après en avoir délibéré le conseil municipal décide d'allouer cette prime d'un montant de 200 €.</p> <p>Cette année, cette prestation sociale, non soumise aux cotisations sociales, sera versée aux agents au mois de décembre suivant la liste ci dessous :</p>	<p>Accord à l'unanimité</p>
<p>Maison médicale</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les locaux du vestiaire dont la démolition était envisagée vont peut-être être conservés. Pour cela, la Communauté de communes des Pyrénées Haut-Garonnaise a demandé qu'un diagnostic technique des vestiaires du stade soit réalisé, formalité obligatoire pour élaborer une promesse de vente. Cette promesse de vente devra être signée prochainement avec les conditions suspensives déjà évoquées dans la délibération du 24 avril 2017, à savoir que " si la construction effective de la Maison de santé dans un délai de 5 ans n'a pas abouti, le terrain redevienne propriété de la commune et que les frais inhérents soient portés par la Communauté de communes du Haut-Comminges"</p>	<p>Accord à l'unanimité</p>
<p>Travaux berges de Garonne</p>	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la fusion des Communauté de Communes du Canton, la Communauté des Communes de Saint-Béat est remplacée par la Communauté de Commune Pyrénées Haut-Garonnaise pour assurer la délégation de maîtrise d'ouvrage temporaire concernant les travaux faisant suite aux inondation de 2013. A ce titre il est important de signer un avenant à la convention qui en définit les modalités, d'autant que, suite au diagnostic réalisé par Egis concernant les Berges au centre du village, des travaux sont à envisager.</p> <p>Afin de mener à bien la réalisation des travaux de confortement des berges dans la traversée de Saint-Béat (entre le pont neuf et le pont vieux) il est urgent de lancer un marché de maîtrise d'œuvre. L'ensemble des travaux et études seront subventionnés à hauteur de 95% (par l'Etat et le Conseil Régional / travaux post crues). Le reste à charge incombe à la commune. A ce jour, le montant de la mission de maîtrise d'œuvre et des études nécessaires est estimé à 90 000,00€ pour une enveloppe prévisionnelle de travaux de 500 000,00€ HT.</p> <p>La maîtrise d'œuvre pourrait être confiée dès janvier 2018, la phase d'étude de projet en avril 2018 pour un démarrage des travaux courant 2019.</p>	<p>Accord à l'unanimité</p>
<p>Travaux camping municipal</p>	<p>Par délibération du 30 mars 2016 l'opération d'aménagement du Camping relocalisé a été approuvée et la mission de maîtrise d'œuvre attribuée au cabinet Prax architectes. Pour mener à bien ce projet il est impératif de confier les missions de coordonnateur de Sécurité et Protection de la Santé et de contrôle technique relative aux travaux d'aménagement.</p> <p>Après consultation, il apparait que la SARL BESM Midi-Pyrénées est la mieux disant pour assurer la mission CSPS pour un montant de 1 765,00€HT et la Société SOCOTEC pour la mission de contrôle technique pour un montant de 5 350,00€ HT</p> <p>Par délibération du 30 mars 2016 l'opération d'aménagement du Camping relocalisé a été approuvée pour un montant de 580 000,00€.</p> <p>En phase APS la ville souhaitait faire évoluer le programme vers un camping 2 étoiles, évolutif 3 étoiles. Ce point impose d'améliorer les dispositifs prévus dans le programme initial. Il représente surtout une valeur ajoutée pour le futur camping et permettra ainsi des investissements limités et échelonnés sur du long terme, notamment pour l'équipement en HLL et en faire un véritable outil économique pour le territoire.</p> <p>L'APD fourni par le maitre d'œuvre intègre donc les modifications suivantes :</p>	<p>Accord à l'unanimité</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Des emplacements moins nombreux, plus grands et équipés électriquement - Des sanitaires qualitatifs et plus nombreux - Plus de places de stationnement - 2 emplacements camping-cars <p>Le coût prévisionnel est donc à présent évalué à 663 421.76€ HT. Ce montant tient compte des travaux prévus et à exécuter en tranche ferme et également en tranche conditionnelle.</p> <p>Ces modifications seront donc à prendre en compte pour la rémunération du maître d'œuvre selon les termes du marché dès la phase PRO. (« Dès que le coût prévisionnel des travaux sera arrêté selon les modalités fixées à l'article 5-1 du CCP, la rémunération devient définitive »)</p> <p>Compte-tenu du surcoût qu'imposent ces dispositions il est nécessaire de solliciter les co-financeurs tels que l'Etat, le Conseil Départemental, le Conseil Régional pour leur adresser des demandes de subventions supplémentaires.</p>	
Travaux moulin pour office de tourisme	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à la mise en fonctionnement de la déviation provisoire et la perturbation que cela va entraîner au niveau du carrefour du pont neuf, il est urgent de proposer une solution pour relocaliser l'Office du Tourisme et assurer la continuité de ce service. La municipalité a donc proposé lors de rendez-vous successifs avec M. Castel de la CCPHG et Dominique Allègre, présidente de l'office du Tourisme, de déplacer l'Office du Tourisme dans les locaux du Moulin des Arts.</p> <p>Ce lieu présente une alternative avantageuse de part le caractère historique et patrimonial de la bâtisse, de l'environnement attractif et de l'accessibilité du site.</p> <p>Cependant il est nécessaire d'engager des travaux d'isolation thermique et d'équipement visant à améliorer les performances des chauffages dans la future pièce dédiée pour proposer des conditions de travail et de fréquentation adéquates.</p> <p>Des devis ont été demandés pour la mise en place d'un ensemble vitré avec double vitrage et la mise en place d'isolant thermique entre le RDC et R+1. La prestation proposée par l'Entreprise SAMBEAT pour un montant de 10 926,98€ HT (soit 13 112,38€ TTC) est retenue comme étant la mieux disante.</p> <p>L'intervention d'un électricien est indispensable pour la mise en place de deux chauffages supplémentaires et l'équipement de prises informatique. L'Entreprise Descat propose ces prestations pour un montant de 2 963,74€ HT (soit 3 556,49€ TTC)</p>	Accord à l'unanimité
Terrain de tennis	Des devis ont été demandés pour la réfection du tennis transformé en terrain multi jeux destiné notamment aux enfants de l'école primaire	Accord à l'unanimité
SEDHG : adhésion au groupement de commande Tarifs bleus pour l'achat d'électricité	<p>Le SDEHG lance un groupement de commandes d'achat d'électricité, spécifique aux puissances inférieures ou égales à 36KVA : les Tarifs "bleus".</p> <p>Monsieur le Maire propose d'adhérer au groupement et que la convention en ce sens soit signée.</p>	Accord à l'unanimité
Projet de développement et de valorisation Bourg-Centre de SAINT-BEAT	<p>Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que suite à l'appel d'offre lancé pour la mission de maîtrise d'œuvre pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg-centre de SAINT-BEAT, 6 groupements ont candidatés. La commission d'appel d'offre s'est réunie après un travail d'analyse conforme au règlement de consultations et à retenu un premier classement selon les critères et pondération prévus par le RC:</p> <p>Conformément au règlement de consultation les 3 premiers candidats ont été auditionnés. L'audition (réunion de</p>	Accord à l'unanimité

négociation) portait sur la présentation et l'organisation de l'équipe, les délais d'études, la qualité des prestations attendues au regard des objectifs de la commune et le prix des prestations. Les candidats ont obtenu les notes suivantes :

Nom du candidat	Méthodologie sur (40%)	Composition équipe et moyens (30%)	Référence de l'équipe sur projet similaire (20%)	Prix et délais (10%)	Total (100%)	Note Totale Sur 10
1 Groupement Torres Borredon/Soliha/Palanca/Roi Architecture Urbanisme Paysage	35	25	17.5	10	87.5	8.75
2 Groupement Lavigne/Cetra/Hetre Paysage/Aid Observatoire	25	15	15	10	70	7
3 Groupement Turbines Marketing	20	15	15	10	60	6

Au vu de la note proposée ci-dessus à chacun des candidats dont l'offre a été examinée, la commission d'appel d'offre propose le classement des offres suivant :

N° de classement des offres examinées	Nom commercial du candidat individuel ou du mandataire (en cas de groupement d'entreprises candidat)
1	Groupement Torres Borredon/Soliha/Palanca/Roi Architecture Urbanisme Paysage
2	Groupement Lavigne/Cetra/Hetre Paysage/Aid Observatoire
3	Groupement Turbines Marketing

Au vu de la sélection et du classement des offres opérés ci-dessus, la commission propose d'attribuer le marché public au candidat suivant : **Groupement Torres Borredon/Soliha/Palanca/Roi Architecture Urbanisme Paysage**

Virement de crédits

Au compte charge de personnel en raison de l'embauche d'une personne saisonnière non prévue au budget pour un montant de 4000 euros.

Accord à l'unanimité

Questions diverses

- Vente du bâtiment de la poste : une évaluation avait été faite par les Domaines pour une valeur vénale de 65000 € .
- Monsieur Christian Le Bel a émis le souhait de devenir acquéreur du chalet qu'il habite : faire faire une évaluation.

	<ul style="list-style-type: none">- chute de blocs du 6 novembre 2017 : une première purge a été faite mais un autre bloc reste en suspend. Le RTM doit remettre un rapport afin de voir les actions à mettre en œuvre.- Pool routier : il faut faire rapidement une estimation des besoins	
--	--	--

Fin de séance à 20h05